

LOI 1900 SANS CINQ SUITE AVEC SAYNETTE N°6,
ou COMMENT L'ÉTAT en IMPOSE à l'ÉGLISE : 25 AOÛT 1949 ?

...DANS CE PETIT VILLAGE, TOUS LES 25 AOÛT, JOUR DE LA SAINT LOUIS, DEPUIS DES SIÈCLES ON Y HONORAIT LE SAINT PATRON DE L'ÉGLISE : MESSE MATINALE, GRAND MESSE, VÊPRES, PROCESSION DANS TOUT LE VILLAGE DE LA STATUE DE SAINT LOUIS, ET CE CÔTÉ RELIGIEUX ÉTAIT CLÔTURÉ PAR DES FESTIVITÉS, SARDANES ET DANSES MODERNES TANT ATTENDUES PAR LA JEUNESSE QUI TROUVAIT À CETTE OCCASION LE SEUL SUJET DE DISTRACTION ANNUELLE ENRICHIE DE QUELQUES AMOURETTES....

...VIVRE CE 25 AOÛT, JOUR DE LA SAINT LOUIS ET RETOUR AUX CHAMPS, C'EST DIRE L'IMPORTANCE DE CETTE ÉTAPE DANS LA GRISAILLE QUOTIDIENNE EN CAMPAGNE.

...OR CE 25 AOÛT 1949, UN TERRIBLE INCENDIE FIT 82 MORTS DANS LA BANLIEUE DE BORDEAUX....

IL FUT DONC DÉCRÉTÉ PAR LE PRÉSIDENT DE L'ÉPOQUE, ENFANT DE MURET : VINCENT AURIOL, CE 25 AOÛT 1949, JOUR DE DEUIL NATIONAL.

ALORS FINIS : FESTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS RELIGIEUX, MAIS LE BON SENS PREVALUT SUR LA PASSION, ET L'ÉGLISE ACCEPTA LA DÉCISION D'ÉTAT SANS RESERVES, ET ENCORE UNE FOIS UN COMPROMIS FUT RESPECTÉ PAR TOUS,

LA LOI DE 1900 SANS 5 DEVENAIT LA LOI 1900 SANS SIX !!!!!

DV 25/08/2020